

Investir dans une place de parking ? Attention aux arnaques !

Les places de parking, surtout dans les grandes villes, ont le vent en poupe depuis quelques années en termes d'investissements locatifs : moins chères qu'un appartement, elles offrent une rentabilité impressionnante (même si les rentrées d'argent sont inférieures). L'Autorité des Marchés Financiers alerte néanmoins les futurs investisseurs : les arnaques se multiplient.

Les places de parking : un rendement record

C'est surtout dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, que les places de parking ont les meilleurs rendements : les municipalités ont tendance à réduire le nombre de places de stationnement sur la voie publique, ce qui ne laisse guère d'autre choix aux habitants que de louer une place ou un garage. Le marché est tendu, la location quasiment certaine.

Niveau rendement, on parle d'une moyenne de 6% et même plus de 10% dans certaines zones. Le tout pour un investissement relativement faible : en avril 2019, on estimait à 32.752 euros en moyenne le prix à Paris pour un revenu locatif de 134 euros par mois. Et, naturellement, tout dépend des arrondissements.

À ce prix, l'investissement locatif dans une place de parking est accessible à tous là où le prix du mètre carré pour un appartement dans la capitale dépasse les 10.000 euros.

Des arnaques qui se multiplient : l'AMF alerte les investisseurs

Alors que les Français ont fortement épargné du fait du confinement et pourraient être tentés d'investir, l'AMF tire la sonnette d'alarme : les arnaques aux investissements locatifs dans les places de parking se multiplient. Heureusement, elles ne concerneraient que des investissements à l'étranger.

L'Autorité aurait reçu « de nombreux signalements » de la part d'investisseurs qui ont été escroqués de plusieurs dizaines d'euros. Tous ont été tentés par des investissements dans des parkings dans « des aéroports européens » et autres lieux à l'étranger : en réalité « il n'y a aucune acquisition ni location de parkings derrière ces offres frauduleuses ».

Comment se protéger ? Assez simplement : les victimes auraient été démarchées par téléphone ou par mail et renvoyées vers des sites internet qui « usurpent les noms d'acteurs financiers ou de groupes cotés en Bourse du secteur de la construction ». L'AMF invite donc à se méfier : vérifiez l'URL du site, les coordonnées, les CGU, l'adresse mail